



Initiative populaire fédérale «Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 30 mars 2016 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 109 714 signatures déposées, 108 680 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Uniterre, Avenue du Grammont 9, 1007 Lausanne.

25 avril 2016

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 161.1

² FF 2014 6597

**Initiative populaire fédérale
«Pour la souveraineté alimentaire. L’agriculture nous concerne toutes
et tous»**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	16 525	534
Berne	12 963	33
Lucerne	1 978	8
Uri	68	1
Schwyz	496	4
Obwald	64	0
Nidwald	161	0
Glaris	130	2
Zoug	536	2
Fribourg	9 704	72
Soleure	1 286	16
Bâle-Ville	4 761	8
Bâle-Campagne	2 343	23
Schaffhouse	547	6
Appenzell Rhodes-Ext.	723	11
Appenzell Rhodes-Int.	113	1
Saint-Gall	4 354	75
Grisons	784	7
Argovie	2 731	23
Thurgovie	1 219	107
Tessin	1 447	10
Vaud	18 871	34
Valais	3 256	15
Neuchâtel	4 490	16
Genève	17 136	5
Jura	1 994	21
Suisse	108 680	1 034